

La GAZETTE des AUTORITES

Hiver 2010, numéro 24

EDITORIAL

Dans la dernière édition de la gazette, je vous avais informés que le budget et l'arrêté du taux d'imposition seraient présentés au Conseil communal lors de la même séance. Toutefois, contrairement à cette volonté et étant donné qu'il manquait des informations importantes provenant de l'Etat, le budget sera présenté à la séance du 9 décembre.

De ce fait, seul le taux d'imposition a fait l'objet d'un débat au Conseil communal du 1^{er} novembre. Toutefois, les chiffres du budget ont été validés par la Municipalité mi-octobre et le préavis y relatif a été déposé au bureau du Conseil communal le 28 octobre. Les membres du Conseil communal n'ont de ce fait pas eu connaissance du budget, des commentaires et de la vision politique de la Municipalité pour l'année 2011.

Revenons donc à la proposition de la Municipalité concernant le taux d'imposition pour l'année 2011. La proposition de la Municipalité a été une réduction de 6 points imposée par le canton suite à la nouvelle péréquation financière entre les Communes et l'Etat et de 2,5 points réels en tenant compte du résultat du budget 2011, soit au total 8,5 points. Lors de la séance du 1^{er} novembre, des chiffres clés ont été présentés et commentés pour orienter le Conseil communal.

Mais une très faible majorité du Conseil communal en a décidé autrement et a voté une réduction de 6 points et 5 points, soit un total de 11 points.

Je constate à travers ce débat qu'il y a deux philosophies d'analyse, d'arguments et de motivation pour décider. D'une part, les membres du Conseil communal qui n'ont pas suivi la proposition de la municipalité se sont basés sur les résultats des boucléments des comptes des années passées et ont de ce fait proposé arbitrairement une réduction réelle de 5 points, sans trop se soucier de la situation actuelle et future. D'autre part, les membres du Conseil communal qui ont suivi la proposition de la Municipalité ont par contre tenu compte des arguments, des commentaires, des analyses, des projections et de la politique menés par la Municipalité et ils ont aussi approuvé de ce fait une orientation vers l'avenir.

Quelle politique et quelle vision sont donc justes ?

Qui a raison et qui a tort dans sa vision ?

L'avenir le dira. Mais une chose est sûre et incontournable : faire de la politique signifie prévoir. Et nous appliquons fermement cette politique à la Municipali-



té. De ce fait, je peux être affirmatif, la Municipalité actuelle a toujours mené et mènera jusqu'à la fin de son mandat une politique financière saine, évolutive et favorable pour les futures générations. Nous allons poursuivre cette politique en la matière, telle que fixée au début de la législature.

A cette occasion, je vous adresse, chers et chères contribuables, mes remerciements et ma gratitude pour votre contribution et votre confiance. C'est grâce à vous que la situation financière est saine. D'ores et déjà, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Votre syndic, responsable des finances.



Hans Rudolf Kappeler,
Syndic



La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13
www.prangins.ch
gazette@prangins.ch

ELECTIONS COMMUNALES 2011

Les échéances pour les élections communales 2011 approchent. Pour compléter sa liste communale, le bureau électoral de Prangins est encore à la recherche de plusieurs membres pour faire partie du prochain Conseil communal pour la législature 2011-2016. Il s'agit d'une liste apolitique tel que le veut le système en vigueur actuellement dans notre commune. Par conséquent, cette appartenance ne nécessite aucune inscription à un parti politique. Pour rappel et selon la nouvelle Constitution vaudoise :

Font partie du corps électoral communal, s'ils sont âgés de dix-huit ans révolus et ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit :

- a) *les Suissesses et les Suisses qui sont domiciliés dans la commune ;*
- b) *les étrangères et les étrangers domiciliés dans la commune qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliés dans le canton depuis trois ans au moins.*

Chaque habitant de Prangins recevra, début janvier 2011, une invitation à participer à une Assemblée de Commune préparatoire pour

ces élections. Chacun (e) aura ainsi le loisir de se familiariser plus amplement avec nos institutions communales et de poser ouvertement toutes questions y relatives.

Cette assemblée est d'ores et déjà agendée au mardi 18 janvier 2011 à 20h00 dans la salle du Conseil communal au 2^{ème} étage de la Maison de Commune.

Je vous y encourage à participer nombreuses et nombreux et me réjouis d'avance de vous y rencontrer.

Vous avez aussi la possibilité de déposer directement votre candidature dès le 10 décembre 2010 et jusqu'au lundi 24 janvier 2011 à 12h00 en vous présentant au greffe aux heures d'ouverture.

Claude Perret, Président du Conseil communal



Agenda

- ♣ **18 janvier 2011 à 20h00** - Assemblée de Commune préparatoire pour présenter les candidats à la Municipalité et au Conseil communal.

Séances du conseil communal -1^{er} semestre 2011

22 mars 2011 à 20h00

3 mai 2011 à 20h00

24 juin 2011 à 20h00

- ♣ **13 mars 2011** - Elections au Conseil communal et à la Municipalité (1^{er} tour)

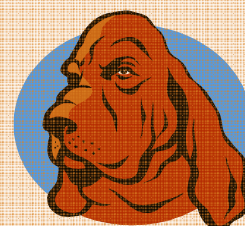
INFORMATIONS OFFICIELLES

Les nouvelles médailles pour vos chiens sont arrivées !

A tous les propriétaires de chiens

Vous êtes invités à venir retirer la nouvelle médaille 2011 de votre chien au bureau du Contrôle des habitants, dès le 3 janvier 2011.

Merci d'avance de votre prochaine visite !



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Personnel communal

Arrivées

Bienvenue et bonne chance dans l'administration communale de Prangins !

Au nom de la Municipalité et du personnel, j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter notre nouveau Secrétaire municipal, **Monsieur Daniel Kistler**.

Daniel Kistler a pris ses fonctions le 1^{er} novembre. Il a fêté ses 47 ans le 15 octobre, est célibataire, originaire d'Yverdon-les-Bains et habite à Morges. Il est licencié en droit et a fait ses études à l'Université de Lausanne. En qualité de juriste, il a exercé depuis de nombreuses années des fonctions auprès de l'Etat de Vaud, notamment à l'Office de l'Assurance-chômage, au Service de la Protection de la Jeunesse, au Service de l'emploi et au Service de la sécurité civile et militaire. Monsieur Daniel Kistler a aussi de larges connaissances informatiques et est au bénéfice d'un diplôme de gestionnaire d'entreprise. Nous sommes ravis de pouvoir compter, pour le bien de notre commune, sur un Secrétaire municipal avec une telle palette de connaissances et d'expériences provenant de l'Administration cantonale.



Hans Rudolf Kappeler, Syndic

- ♣ Monsieur Olivier Dupuis prendra, le 1^{er} février 2011, la fonction de chef d'équipe à la voirie et espaces verts pour remplacer Monsieur Alfred Kung qui quittera la commune le 28 février 2011 pour prendre une retraite bien méritée.

Départ

Madame Jeanene Guye Matthey a quitté l'effectif communal le 31 octobre 2010.

Horaires administration - fêtes de fin d'année

La Municipalité, le Conseil communal ainsi que tout le personnel communal vous souhaitent de

***Joyeuses Fêtes de fin d'année et une bonne
et heureuse Année 2011***

et vous rappelle que nos bureaux sont fermés du **23 au 26 décembre 2010 puis du 31 décembre 2010 au 2 janvier 2011**.



QUARTIER DE L'AUBERGE COMMUNALE

Le Conseil communal donne son feu vert pour 16 appartements subventionnés au centre du village



Lors de sa séance du 28 septembre 2010, le Conseil communal a accepté à l'unanimité le préavis no 67/10 relatif à l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative des Plantaz sur la parcelle communale no 220 sur laquelle sont implantés trois immeubles à rénover.

En acceptant l'octroi d'un droit de superficie à la Coopérative des Plantaz, le Conseil communal permet la réalisation de 16 appartements subventionnés, de 2,5 à 5,5 pièces, situés derrière l'auberge communale. Ce vote unanime renforce les convictions de la Municipalité en matière de logements à prix abordables et ouvre la possibilité à des familles, des couples ou des jeunes ou moins jeunes à revenu modeste, d'habiter le centre du village. Ce geste marque aussi une étape essentielle à la réhabilitation de l'ensemble du quartier.

Le montant des travaux prévus s'élève à Fr. 6' 150' 000.-- et c'est le bureau d'architectes Bakker & Blanc de Lausanne qui est chargé de la rénovation. La Coopérative des Plantaz est le maître d'ouvrage : le Canton et la Commune participeront au subventionnement des loyers à hauteur de 10% chacun, pendant 15 ans.

Les trois bâtiments en question sont inscrits à l'Inventaire cantonal des monuments et sites. La Passade ne peut pas être détruite et les façades de la Forge et de l'Ancienne Poste seront conservées, côté lac. La réalisation du projet aboutit donc à une mise en valeur certaine du patrimoine historique de Prangins.

Afin de coordonner au mieux les différents chantiers de ce quartier et de réduire les nuisances occasionnées par ceux-ci, une mise à l'enquête publique se fera avant la fin de l'année. Sans retards liés à d'éventuelles oppositions, les travaux pourraient donc démarrer début 2011.

La Municipalité salue l'esprit de solidarité du Conseil communal et de toutes les personnes qui ont oeuvré à la mise sur pied de ce projet. Elle souhaite que celui-ci se réalise dans les meilleurs délais afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes d'appartements déjà formulées par ses concitoyennes et concitoyens.

Prochaine étape : l'espace public à côté de l'auberge, dont un avant-projet a déjà été présenté à la population. Celui-ci fera l'objet d'une demande de crédit lors d'un prochain Conseil communal.

Martine Baud, Municipale



LA QUALITÉ DE VIE AU CENTRE DU VILLAGE

URBANISME

Parmi 44 candidatures, 8 bureaux sélectionnés pour plancher sur la nouvelle école enfantine et UAPE

La première phase du concours de projets d'architecture pour la réalisation d'une école enfantine et UAPE aux Morettes s'est déroulée le 6 octobre dernier à la Maison de Commune. Le jury s'y est réuni pour sélectionner, parmi 44 candidats intéressés, les bureaux d'architecture qui prendront part au concours.

Au terme de la période de dépôt, le 28 sep-

tembre 2010, 44 candidatures provenant de : Suisse romande (31), Suisse allemande (2), Tessin (1) et de l'étranger (10), ont été reçues par le jury du concours de projets d'architecture « école enfantine et UAPE aux Morettes ».

Les 44 dossiers ont préalablement été contrôlés et considérés aptes à être examinés. Le jury a pris en considération le court texte de motivation qui avait été demandé aux candi-

Un carré bleu est visible dans le coin supérieur droit de la page.

ats, intitulé : « *Quel espace pour l'enseignement ?* ». Il a également noté les qualités et les aptitudes professionnelles des candidats, de même que la qualité du dossier présenté. Le jury a utilisé la clause du point 1.3 du programme qui lui permettait d'accorder la possibilité de sélectionner de jeunes bureaux dont l'expérience ne peut pas correspondre à l'ensemble des critères énoncés mais qui, par

leurs projets, ont démontré des compétences architecturales remarquables.

Un classement final a été établi en fonction des critères et pondérations définis préalablement dans le programme du concours et le jury a approuvé, à l'unanimité, le choix des candidats suivants (par ordre de numéro de dossiers), dans lequel figure un « jeune bureau » :

Les 8 bureaux sélectionnés :

1. **Thomas Gantner**, Architecte, Neuried-Müllen, Allemagne
2. **Christian Dupraz**, Architecte, Genève
3. **Meier & Associés**, Architectes, Genève
4. **Pierre-Alain Dupraz**, Architecte, Genève
5. **Rapin Saiz** Architectes, Vevey
6. **Kunig de Morsier** Architectes, Lausanne
7. **Bakker & Blanc**, Architectes, Lausanne
8. **2b architectes**, Lausanne



La suite des événements est programmée de la manière suivante :

12 novembre 2010 : Remise des documents et d'une maquette aux concurrents

25 février 2011 : Rendu des projets

24 et 25 mars 2011 : Jugement

Avril 2011 : Remise des prix et exposition publique



La Municipalité se réjouit dès à présent de présenter aux Pranginoises et aux Pranginois le travail des huit bureaux sélectionnés et le choix du jury. Rendez-vous donc en avril 2011 !

Nouvelle affectation de la propriété « Le Clos », parcelles N°420 et 1508 Séance d'information publique

Un plan partiel d'affectation (PPA) concernant la parcelle « le Clos » située en contrebas du village va être soumis à l'enquête publique du 7 janvier au 7 février 2011. Les Pranginoises et les Pranginois intéressés par le développement de leur commune sont invités à venir prendre connaissance de ce nouveau périmètre destiné à accueillir de l'habitation :

**12 janvier 2011 à 19 heures à la salle du Conseil communal
Maison de Commune - La Place - Prangins**



Parcelles N° 420 et 1508

Martine Baud, Municipale



PETITE ENFANCE, ECOLE ET CULTURE

UAPE

Chers parents,

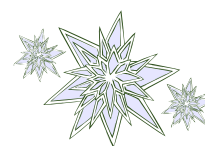
Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant pour les vacances scolaires de février 2011 ?

Pendant cette semaine, La Fourmilière accueille tous les enfants scolarisés âgés de 4 à 12 ans du lundi au vendredi de 7h00 à 18h15 (vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant pour la demi-journée ou la journée complète). L'équipe éducative propose aux enfants diverses activités tels que bricolages, ateliers cuisine, jeux,... Une journée "sortie" est également organisée. Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à :

L'UAPE La Fourmilière, Rue de la Gare 15, 1197 Prangins, au 022/362 21 14.



Nathalie André
Responsable pédagogique &
Marisol Garcia
Responsable administrative



Culture

Avis à tous les mélomanes

La Municipalité de Prangins a le plaisir de vous annoncer qu'elle a décidé d'adhérer à l'Association des Amis de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR). Par cette adhésion, elle a acquis 10 cartes de membre. Ces cartes de membres donnent le privilège d'assister gratuitement aux répétitions générales de l'OSR, au Victoria Hall, à Genève. La première répétition prévue en 2011, aura lieu le 16 février de 10h00 à 13h00 et proposera des oeuvres de Claude Debussy/Michael Jarrell, Henri Dutilleux et Jean Sibelius. Vous pourrez consulter le programme sur le site internet suivant www.amisosr.ch, accueil, télécharger le programme des répétitions générales.

La Municipalité a décidé de mettre à disposition de la population ces cartes de membre.

Afin de permettre à un maximum de personnes de profiter de ces moments musicaux, nous vous prions de les réserver auprès de Mme V. Bryois au 022/994.31.27 ou de lui adresser un courriel à vbryois@prangins.ch. En fonction des cartes disponibles, vous pourrez venir les chercher pour la répétition souhaitée, puis rapporter la carte à Mme V. Bryois afin qu'elle puisse être à disposition d'une autre personne intéressée par une autre répétition générale. Nous espérons qu'un large public aura du plaisir à participer à ces moments culturels.



Conseil d'établissement scolaire

Le Conseil communal de Prangins a accepté, lors de sa dernière séance, le préavis concernant la mise en place du Conseil d'établissement Nyon-Prangins. Celui-ci a pour but de remplacer la commission scolaire, selon la loi du 3 octobre 2006 modifiant la loi scolaire. Composé de 40 membres représentant les deux communes (élus, parents d'élèves et professionnels des établissements dont les directeurs), ce conseil se réunira au moins trois fois par an. Il sera institué, pendant la prochaine législature, au cours de l'été prochain.

Violeta Seematter, Municipale



SERVICE VOIRIE ET ESPACES VERTS

Plus de 10'000 jours au service de la Commune !

Avec sa solide carrure, son teint buriné, ses rides creusées par le vent et ses yeux bleus pleins de malice, il aurait pu incarner un héros de Western. Sauf que sa « chevauchée fantastique » il l'a effectuée pendant 28 ans sur les chemins de Prangins.

Né à Nyon en 1946, Alfred Kung a rejoint notre commune en 1982. Collaborateur à la « voirie & espaces verts » dont il a pris la responsabilité dès 1991, il bénéficiera d'une retraite amplement méritée en mars 2011, que son épouse, sa petite fille, les voyages et le

Les hivers rudes, les feuilles d'automne, les nuits et les week-ends raccourcis par les alarmes sur le réseau d'eau, les débuts du tri des déchets, mais aussi les décorations florales, l'entretien des routes, de nos fontaines, des terrains de jeux et de sports furent le quotidien d'Alfred Kung et de son équipe pendant 28 ans !

Il a démontré pendant toute cette période une conscience professionnelle exemplaire, alliée à une motivation sans faille que quatre syndics, deux chefs de service et sept municipaux



Alfred Kung, chef d'équipe « Voirie & Espaces verts »

bricolage se chargeront d'occuper avec bonheur.

Témoin d'un passé qui lui semble proche, Alfred Kung a vu se développer notre village, qui est passé de 2'000 à 4'000 habitants en un peu plus d'un quart de siècle ! Installé initialement à l'emplacement des anciennes écuries, dans l'actuelle maison de commune, il a connu trois déménagements, pour finalement occuper, dès 2008, le nouveau bâtiment de la voirie et espaces verts aux Abériaux...qu'on lui avait promis en 1982 !

responsables, se succédant durant son « règne », ne démentiront certainement pas.

Les autorités pranginoises souhaitent, avant de célébrer le moment venu et comme il se doit, son prochain départ, lui exprimer d'ores et déjà leur reconnaissance et lui dire MERCI pour ce qu'il a donné à la commune.

François Bryand, Municipal



BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil communal a accepté dans sa séance du 1 novembre le préavis municipal faisant une demande de crédit de Fr. 141'000.-- en vue de travaux d'assainissement du bâtiment communal dénommé « Très-le-Châtel ». Cet immeuble, situé près de la poste, comporte des appartements à loyers subventionnés.

Les travaux ont été initiés suite à des problèmes de condensation et de moisissures constatés dans certains logements et d'autres problèmes dus aux carences techniques du bâtiment sur le plan thermique. L'intervention permettra de remédier à ces défauts, d'améliorer le confort des habitants et de diminuer la consommation énergétique du bâtiment. Les travaux débuteront au printemps 2011 et dureront environ deux mois.

Les travaux de réfection du bâtiment de la Maison de Commune qui comportaient principalement la réfection des façades, des murs intérieurs ainsi que de la verrière se sont déroulés comme prévu et sont à présent terminés. Un grand merci pour la patience manifestée face aux nuisances que ce chantier a pu engendrer.

Dominique-Ella Christin, Municipale



Marino Giovannini, chef du Service technique, s'occupe des bâtiments communaux et est d'ailleurs la mémoire de leur histoire, étant au service de la commune depuis bientôt 20 ans.

Les trois concierges **Alberto Gelmi**, **Jean-Maurice Landry** et **Luc Meschia** entretiennent et « chouchoutent » les différents bâtiments communaux.

Toute l'équipe qui s'occupe des bâtiments, Roland Bersier (greffe), Dominique-Ella Christin, Marino Giovannini, Jean-Maurice Landry et au premier rang Luc Meschia et Alberto Gelmi

PORT DES ABERIAUX

RAPPEL - Si vous êtes sur une liste d'attente pour une place d'amarrage, n'oubliez pas de renouveler votre demande **d'ici le 31 décembre** afin de conserver votre inscription sur la liste ! Envoyez un courrier postal ou un courriel à : greffe@prangins.ch. Info : 022.994.31.13

Le garde-port, Michel Groux, vous recommande de passer régulièrement au port vérifier votre bateau et vos amarres durant la saison d'hiver. Info: 022.361.58.31 ou port@prangins.ch

Profitez de subventions lors d'améliorations énergétiques ou d'utilisation d'énergies renouvelables

Le Programme Bâtiments



Notre commune développe une politique énergétique et climatique durable afin de **diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2** sur l'ensemble du territoire pranginois.

Dans cette même optique, pour atteindre les objectifs fédéraux en matière de diminution des émissions de CO2, la Confédération et les cantons ont mis sur pied le nouveau **Programme Bâtiments**. Celui-ci octroie des subventions afin d'encourager l'assainissement énergétique de l'ensemble du parc immobilier suisse. En effet, près de 50% de la consommation d'énergie et 40% des émissions de CO2 sont dus aux bâtiments. Imaginez qu'une maison individuelle des années 1970 peut, avec les bonnes transformations, réduire ses émissions annuelles de presque deux tonnes, soit un tiers des émissions par personne.

Quels types de travaux peuvent bénéficier de subventions ?

Le Programme Bâtiments octroie des contributions d'encouragement pour des mesures comme l'isolation de votre façade, du plafond de votre cave ou encore le remplacement des fenêtres. En outre, des contributions cantonales sont disponibles pour l'utilisation des énergies renouvelables, tel la pose de panneaux solaires. A noter, l'argent que vous investissez, en sus de l'aide obtenue, est déductible de votre revenu imposable. Ces subventions couvrent entre 10% et 20% des coûts d'investissement.



Conditions d'octroi des subventions

Deux conditions sont nécessaires pour pouvoir bénéficier d'une contribution de ce nouveau *Programme Bâtiments* : votre bien immobilier doit avoir été construit avant l'an 2000 et votre demande doit d'élever au moins à Fr. 1'000.-.

Un bilan énergétique ?

Il peut être utile de commencer la démarche par l'établissement d'un **certificat énergétique cantonal des bâtiments** (CECB), www.cecb.ch, établi par un spécialiste. Celui-ci vous donnera un bilan sur la qualité énergétique de votre maison et vous proposera des mesures d'optimisation.

Où s'adresser ?

Le service de l'énergie du canton (SEVEN) met à votre disposition des interlocuteurs compétents, connaissant parfaitement les spécificités locales. Que ce soit par téléphone ou sur leur site internet, vous obtiendrez toutes les informations sur le *Programme Bâtiments* et les autres subventions cantonales.

Il existe également une excellente base de données, exhaustive et gratuite, sur les subventions auxquelles vous avez droit : www.infosubventions.ch. Ce site vous demande d'indiquer vos fournisseurs locaux d'énergie; à Prangins, pour le gaz, les Services Industriels de Nyon (SIN) et pour l'électricité, la SEIC, Service Electrique Intercommunal.

Contribuer à la protection du climat

Alors n'hésitez plus, assainir ça paie ! Profitez de subventions, réduisez vos dépenses de chauffage à long-terme et apportez votre contribution à la protection du climat !

Dominique-Ella Christin,
Municipale



SEVEN Service de l'environnement et de l'énergie, Canton de Vaud
Tél: 021.316.95.55 ou www.vd.ch, thème *Environnement*, puis *Energie*

Programme Bâtiments, SEVEN, Tél: 021.316.43.70 ou www.leprogrammebatiments.ch
Des brochures concernant *Le Programme Bâtiments* et l'énergie en général sont à votre disposition au Service Technique de la commune, Maison Fischer

www.infosubventions.ch

Excellente base de données exhaustive et gratuite sur les subventions

1803 - La fille du vigneron

En janvier 1803, un vigneron de Prangins se trouve dans l'embarras : des problèmes financiers l'empêchent de donner une éducation satisfaisante à sa fille. Celle-ci, si l'on comprend bien le sens du message, est handicapée. Il envoie la lettre suivante à la Municipalité de notre commune, le 8 janvier 1803. La formulation donne à penser que notre vigneron s'est adressé à un écrivain public pour établir sa requête :

Je fais des vœux bien sincères en faveur de vos personnes & de vos chères familles. Ayant l'honneur de me dire avec considération d'être distinguée.
Nyon le 8^e Janvier 1803. François Boru

François Boru de Prangins, un de vos communiens, prend avec respect la liberté de vous exposer que depuis environ 3 ans qu'il est établi à Nyon vigneron de Monsieur Lafléchère, il a bien trouvé des moyens de faire donner de l'éducation à son fils en l'envoyant aux écoles publiques, mais il n'a aucun moyen de faire donner une éducation convenable à une fille qu'il a encore, âgée déjà de passé 12 ans, puisqu'il n'existe point d'école publique pour les filles dans cette ville ; et comme elle est incapable à cause de son malheur de se vouer aux ouvrages de la campagne, il est du devoir d'un bon père de lui faire donner une éducation propre à la mettre en état de gagner sa vie d'une autre manière et de tâcher pour cela de lui faire apprendre les ouvrages de son sexe. Les malheurs que j'ai éprouvés les deux années précédentes, l'un par la grêle et l'autre par le gel qui ont détruit en tout ou en partie la récolte des vignes que je cultive, me mettent dans l'impossibilité de pouvoir faire aucun sacrifice pour mes enfants ; cependant malgré cela, je me suis intrigué pour procurer à ma famille l'existence

quoique je n'eus aucune ressource que sur mon travail, et c'est certainement avec beaucoup de peine que je me vois forcé de recourir à vous par lettre des circonstances que je viens de citer, qui

François Boru de Prangins un de vos communiens prend avec respect la liberté de vous exposer que, depuis environ 3 ans qu'il est établi à Nyon

vous sont bien connues ; malgré cela, je ne demande aucun secours ni pour moi, ni pour le reste de ma famille, ce qu'il vous plaira de m'accorder sera uniquement appliqué à payer chaque mois la maîtresse qui sera chargée de l'éducation de ma fille. J'attends de votre humanité que vous ne refuserez pas cette faveur et dans cette persuasion, je fais des vœux bien sincères en faveur de vos personnes et de vos chères familles. Ayant l'honneur de me dire avec considération distinguée.

Nyon, le 8 janvier 1803
Signé : François Boru

On ne sait malheureusement pas si la Municipalité a accédé à cette demande.



Jean-Pierre Humm,
Archiviste communal

Chères citoyennes, chers citoyens de Prangins

Afin d'éviter un trop grand décalage entre les séances du Conseil communal et le compte-rendu des débats, ce dernier se fera dorénavant sans attendre l'acceptation du PV par l'assemblée suivante. Ce, d'autant plus que les décisions prises par le Conseil sont, de toute manière, relatées par la presse peu après. Concrètement, cela signifie que vous serez informés plus vite des diverses discussions engagées par l'organe législatif de votre Commune. Dans ce numéro, vous trouverez donc le condensé de pas moins de trois réunions du Conseil communal, comblant ainsi le retard. Je vous en souhaite bonne lecture.

Petit résumé de la séance du 25 juin 2010 :

C'est dans la cour du Château, sous un soleil radieux, que cette séance s'est déroulée.

Le Préavis no 61/10 concernant la demande d'un crédit de Fr. 230'000.- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et d'une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) a été accepté à l'unanimité. Il est vrai que le bâtiment « provisoire » de l'école enfantine aux Fossés commence à dater !

Le Préavis no 62/10 concernait, lui, une modification du règlement de police des animaux et de leur protection. Ce qui ne devait être qu'une rapide formalité s'est transformé en longs débats avec dépôt d'amendements. Finalement, tout ceci est largement accepté.

Le Préavis no 65/10 relatait du lieu-dit « La Charrette ». Il s'agissait, pour notre Municipalité, d'avoir l'autorisation de signer un acte d'un droit de superficie et un acte de cautionnement en faveur de la Coopérative Cité-Derrière qui s'occupera de la construction d'appartements subventionnés sur cette parcelle. Vives discussions, là aussi, qui verront ce préavis accepté largement, mais avec un amendement supprimant le cautionnement.

Quant aux comptes de l'exercice 2009 (**Préavis 63/10**), ils sont aussi acceptés à une forte majorité après plusieurs questions de détails d'écritures.

Finalement, pour clore cette soirée animée, le **Préavis 64/10**, rapport de gestion pour l'année 2009, est, lui, accepté à l'unanimité sans aucune remarque !

Petit résumé de la séance du 28 septembre 2010 :

Au 12 décembre prochain sera mis en service

un nouveau système tarifaire (Mobilis) par les TPN. A ce sujet M. Zaugg, Directeur, en informe les fondateurs aux Conseillères et Conseillers.

M. H.-R. Kappeler, notre syndic, a annoncé officiellement qu'il ne se représentera pas lors des prochaines élections communales. Nous reviendrons, bien sûr, sur ce dernier point lors d'une prochaine gazette. Quant aux préavis, ils étaient aux nombres de trois pour cette soirée :

Le préavis 66/10 traitait de la création du futur Conseil d'établissement scolaire qui sera commun à Prangins et à Nyon. Ce dernier remplacera les anciennes commissions scolaires qui ont disparu il y a quelques années. Préavis accepté ; il faut dire qu'un groupe de travail s'était penché de longues heures sur ce projet et avait bien préparé le terrain.

Le préavis 67/10 concernait une demande de la Municipalité en rapport avec la Coopérative d'habitation des Plantaz qui va s'occuper de la rénovation des bâtiments derrière l'Auberge. Deux amendements ont été déposés par la Commission, puis un sous-amendement durant la discussion. Preuve en est que ces modifications répondaient à une meilleure approche de cet enjeu puisque ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Le préavis 69/10 demandait une augmentation du capital-actions de Fr 10'000.- en faveur de Télé-Dôle SA. Point accepté à une large majorité.

Petit résumé de la séance du 1^{er} novembre 2010 :

C'est avec un hommage à Daniel Rossi (son ancien huissier durant de longues années) que s'est ouverte cette nouvelle réunion. Trois préavis également étaient au programme.

Le préavis 68/10 qui concernait l'aménagement routier de la Route de l'Etraz devait être le point principal de la soirée et ... il le fut. Quasi 1 heure 30 de débats, d'argumentations, de contre-argumentations. Mais, peu à peu, on a pu ressentir dans la discussion que le contre allait l'emporter. Paradoxalement, beaucoup de conseillers n'étaient pas opposés à « faire quelque chose », mais selon d'autres approches. Plusieurs idées sont sorties. Finalement, ce préavis a été refusé de manière assez large.

Le préavis 70/10 au sujet de travaux d'assainissement de l'immeuble communal de « Très-le-Châtel » (à côté de la Poste) n'a suscité strictement aucun commentaire et a été accepté sans problème.

Quant au troisième préavis de la soirée, le

71/10, il touchait, lui, au taux d'imposition 2011. Sujet sensible depuis quelques années, la discussion s'est vite emballée. Un amendement à la baisse du taux a été déposé par la commission sur proposition de la Municipalité. « Pas assez » ont répondu d'autres conseillers, ce qui a abouti à un sous-amendement pour une baisse plus conséquente. Finalement notre bordereau d'impôts passera à 54 cts en ce qui concerne le taux d'imposition communal. En effet, après quelques péripéties en ce qui concernait le comptage des voix : sous-amendement, amendement et préavis ont été acceptés. Cette séance s'est terminée sur une ambiance quelque peu tendue et tout le

monde est rentré à la maison se calmer. Gaçons que tout ceci sera vite oublié et que notre prochaine séance se déroulera sous des auspices plus calmes.

Pour terminer, je voudrais également vous signaler que, dès à présent, vous pouvez me contacter directement par courriel à l'adresse : conseil@prangins.ch

Je suis à votre disposition pour toutes questions, remarques ou autres suggestions.

A bientôt et bien cordialement.

Claude Perret,
Président du Conseil communal



Préavis déposés au bureau du Conseil communal

Préavis No 72/10 :

- ♣ Demande d'autorisation d'inscrire au budget pendant 5 ans la somme équivalente à Fr. 31.-- par habitant, pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.



Préavis No 73/10 :

- ♣ Demande d'un crédit de Fr. 44'000.-- pour la création d'un plan partiel d'affectation destiné à accueillir une déchetterie au lieu-dit « En Messerin ».

Préavis No 75/10 :

- ♣ Budget 2011.

Daniel Kistler, Secrétaire municipal



EN JOIE ET EN PEINE

NAISSANCES

Sophie HEDUVAN	le 2 septembre
Kylian VOGEL	le 9 septembre
Nina PARVULESCO	le 30 septembre
Inès BALLY	le 4 octobre
Eva CORNATON	le 5 octobre
Moïra CLEUET	le 13 octobre

ILS NOUS ONT QUITTES

Christian SCHÜPBACH	le 6 septembre
Luigi FACCIN	le 9 septembre
Claude BERLIE	le 18 septembre
Michael SYFRIG	le 20 septembre
Claude ROGIVUE	le 22 septembre
Sébastien HUMM	le 28 septembre
Alexandre HUMM	le 28 septembre
Hermann GEHRI	le 14 octobre

80 ANS

Hermine HAEFLIGER	le 14 octobre
Marcel ALTHERR	le 31 octobre
Yvette BATAILLARD	le 16 novembre
Jean LE TEXIER	le 27 novembre
Nelie AICHINO	le 9 décembre

90 ANS

Odette JAKUES	le 17 décembre
---------------	----------------

